

République Française
Commune de Luc sur Aude
Modification des limites d'agglomération
Commune de Luc sur Aude

En agglomération

Mr Le maire de Luc sur Aude

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L2213.1

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 , huitième partie, signalisation temporaire,

Vu la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu le code de la route et notamment l'article R 411-25 et R411-8

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 , quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, cinquième partie, signalisation d'indication.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Luc sur Aude du 17 février 2009
Considérant que l'extension de la commune nécessite le déplacement de la limitation d'agglomération sur la RD 118

Vu l'arrêté du 9 février 2010

ARRETE

Article 1 :

La limitation d'agglomération sur la RD 118 sera portée **au PR74+336 coté droit et au PR74+790 coté gauche.**

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par les services municipaux.

Article 3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation

Article 4

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toute les dispositions contraires antérieures

Article 5

Le maire de Luc sur Aude et le colonel commandant le groupement de gendarmerie sont chargés, chacun ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur et dont copie sera envoyée au directeur Général des services du Conseil Général de L'Aude.

Fait à Luc sur Aude le 27 mai 2010

Le maire de Luc sur Aude
Jean Claude Pons



REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE
02 JUN 2010